



GROUP

Code de Conduite



Introduction

Nous reconnaissons la responsabilité allant de pair avec la croissance de notre entreprise, envers toutes nos parties prenantes: collaborateurs et collaboratrices, agriculteurs et agricultrices, fournisseurs et fournisseuses, actionnaires, clients et clientes, consommateurs et consommatrices, et toutes autres parties prenante. De ce fait, nous accordons une importance majeure au respect des lois, notamment à l'interdiction des pratiques corruptives et des délits d'initiés ainsi qu'au respect des règles de concurrence et toutes autres règles applicables. En outre, le traitement équitable de toutes nos parties prenantes, le respect des droits de l'Homme conformément aux principes directeurs de l'ONU et la haute qualité de nos produits sont au cœur du mode de gestion de notre entreprise. Notre Code de Conduite souligne l'importance des points énumérés et définit les directives correspondantes, applicables à tous les collaborateurs et collaboratrices du groupe Emmi dans le monde. Le présent Code est complété par des codes de conduite locaux ou spécifiques à certaines parties prenantes, qui établissent des normes précises pour ces groupes cibles.

Toute violation du Code de Conduite du groupe Emmi entraînera l'adoption de mesures appropriées.

Konrad Graber
Président du Conseil
d'administration

Urs Riedener
CEO

Lucerne, janvier 2022



Qualité

Les produits du groupe Emmi doivent toujours répondre aux exigences de qualité de nos clients et clientes ainsi que de nos consommateurs et consommatrices. Les processus, méthodes de travail et contrôles requis à cet effet font l'objet d'audits réguliers. Par ailleurs, des contrôles qualité sont réalisés sur les produits, matières premières et machines conformément aux standards applicables.



Conditions de travail équitables

Nous veillons à ce que tous les collaborateurs et collaboratrices soient rémunérés de manière équitable en fonction de leur travail. Le salaire ainsi que le temps de travail correspondent au moins aux prescriptions légales en vigueur sur le lieu de travail concerné.



Diversité et inclusion

Nous veillons à ce que tous les collaborateurs et collaboratrices se sentent bienvenus, valorisés et inspirés. Nous donnons à chacun et chacune la possibilité d'évoluer, tout en garantissant un environnement de travail exempt de discrimination. Nous récompensons sur la base de mérites effectifs et garantissons des opportunités, indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, sociale ou nationale, de la couleur de peau, de la religion ou des convictions, de l'orientation sexuelle, des opinions politiques, de l'âge, d'un handicap et de la situation familiale.



Respect des lois et «Whistleblowing»

Emmi dispose de directives et de processus appropriés pour garantir le respect des lois en vigueur par chaque collaborateur et collaboratrice pendant son temps de travail. Nous encourageons les collaborateurs et collaboratrices ainsi que les autres parties prenantes à signaler tout comportement présumé répréhensible. Les points de contacts à cet effet sont les cadres dirigeants ou le département des ressources humaines d'Emmi, ou si nécessaire, l'«Emmi Whistleblowers Line». Indépendamment de la forme du signalement choisie, Emmi interdit tout harcèlement, toute discrimination ainsi que toute mesure de représailles à l'égard des «whistleblowers» de bonne foi.



Durabilité

La durabilité est au cœur de l'histoire de notre entreprise et de notre modèle d'entreprise responsable. Nous travaillons dans un cadre défini par des objectifs précis afin de relever les défis sociaux, environnementaux et économiques, et nous nous engageons à adopter des pratiques durables aussi bien à l'interne qu'au-delà de nos propres opérations.



Intégrité

La sélection de partenaires commerciaux ne peut intervenir que sur la base de prestations données en références. Les décisions sont systématiquement prises dans l'intérêt de l'entreprise et ne peuvent l'être pour des raisons d'enrichissement personnel. Tout conflit d'intérêts doit être évité et aucune contrepartie ou invitation inappropriée de partenaires commerciaux ne peut être acceptée.



Santé et sécurité

Emmi s'engage à privilégier une structure professionnelle favorable à la santé et promeut des mesures préventives à cet égard. Les collaborateurs et collaboratrices doivent tout mettre en œuvre pour protéger leur santé et assurer leur sécurité, ainsi que la santé et la sécurité de tiers, en vue d'éviter les dommages. Les directives d'Emmi relatives à la santé et à la sécurité, notamment concernant le protocole d'hygiène doivent être strictement respectées.